



28 rue Gambetta, 06140 Vence - France
Tél. : +33 6 62 38 12 52 - infos@aikido-harmonie.com - www.aikido-harmonie.com

Procès Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire dimanche 8 novembre 2020 à 18h

Exceptionnellement compte tenu de l'annulation du stage de l'été 2020 et des conditions sanitaires l'Assemblée Générale s'est déroulée en visioconférence

Compte rendu réalisé par : Aurélie Bousquet et traduit en anglais par Thomas Hyndrak

21 présents : Alory B., Amirault T., Bert Latrille J., Besrest R. (Secrétaire adjoint), Bonnet B., Boulmer N., Bousquet A. (Secrétaire), Durupt M., Fernandez M. (Présidente adjointe), Hincelin A. (Trésorier), Houdayer M., Hyndrak T. (Trésorier adjoint), Kikuchi A., Le Derf S. (Président), Malval A., Martin P., Pozzi A., Reinié N., Remise C, Schwartz MP., Willocq C.

Aucun membre représenté par procuration – cf. conditions sanitaires et techniques

L'association comprend 66 membres, **le quorum est atteint.**

Stéphane Le Derf président de l'association commence par remercier les adhérents d'être présents à cette Assemblée Générale et d'avoir adhéré malgré l'annulation du stage. Il rappelle que c'est la première fois en 30 ans que le stage n'a pas lieu.

Stéphane Le Derf prévient que le système de sondage qui sera utilisé pour les votes est nominatif et de l'Assemblée Générale est enregistrée.

Stéphane Le Derf présente l'ordre du jour.

Le compte rendu de l'assemblée générale ordinaire du 22 août 2019 est soumis au vote de l'assemblée pour son approbation.

Vote : Approuvé à l'unanimité des présents

Rapport moral de 2019

Stéphane Le Derf présente le rapport moral de 2019 :

- L'objet de l'association est inchangé
- Le nombre d'adhérents est en légère hausse : 126. Mais en 2019 vote de l'arrêt du tarif préférentiel pour les adhérents ; ce qui devrait entraîner une baisse du nombre d'adhérents.

- Les inscriptions en baisse : 207 stagiaires. Le nombre de stage complet continue de diminuer avec une augmentation des demi-stages.
- Organisation de la fête des 10 ans d'Ikeda au Vigan. Organisation d'une soirée concert
- Envoi d'une invitation officielle à Saotome Sensei pour les 30 ans de l'association Aïkido Harmonie en 2021
- Achat de gobelet réutilisable, de décapsuleurs et de polos

Stéphane Le Derf remercie à nouveau les musiciens pour leur participation à la soirée anniversaire.

Rémi Besrest (secrétaire adjoint) demande si la soirée a été filmée. Stéphane Le Derf lui répond qu'il a seulement pu enregistrer quelques extraits avec son appareil photos mais que la qualité du son laisse à désirer.

Le rapport moral des activités de 2019 est soumis au vote de l'assemblée pour leur approbation.

Vote : Approuvé à l'unanimité des présents

Rapport financier 2019

André Hincelin, trésorier, rappelle que les documents qui détaillent la trésorerie sont sur le site internet de l'association puis il présente les principaux postes du rapport financier 2019 :

- Les recettes : les inscriptions (19 055 €), les adhésions (1968 €), les ventes (270 €), soirée anniversaire (1 410 €).
- Les dépenses : enseignement d'Ikeda (19 960,08 €), les frais d'Ikeda (2873,05 €), frais soirée d'anniversaire (3 528 €)
- Balance de l'exercice 2019 : - 12895,40 €
- Banque et livret A au 31/12/19
 - o Banque Postale : +447,17 €
 - o Livret A : + 49800,82 €

André Hincelin rappelle que de fait, les inscriptions étant en baisse, les recettes sont en baisses, mais cette perte est compensée en partie par une diminution des frais généraux sauf les années où de gros événements sont organisés (soirée anniversaire des 10 ans) ou que certaines actions spécifiques sont prévues (don de 2500 € pour les douches). En effet en 2018, on arrive à -9000 € et en 2019 on arrive « seulement » à -12 000 €.

Marc Durupt fait remarquer qu'il arrive au total de - 6 500€ et non de -12 000 €. André Hincelin lui répond que la présentation affichée ne comprend que les principaux postes de dépenses et qu'il faut aller sur le site internet de l'association pour trouver l'ensemble du bilan.

Le rapport financier de 2019 est soumis au vote de l'assemblée pour leur approbation.

Vote : Approuvé à l'unanimité des présents

Rapport d'activités de 2020

Annulation du stage :

Stéphane Le Derf rappelle que l'année 2020 est marquée par l'annulation du stage à cause du COVID 19, ce qui a limité de fait les activités de l'association.

Inscriptions, adhésions et remboursement du stage :

Aurélie Bousquet (Secrétaire, AB) présente les activités qu'elle a réalisées en 2020, car les inscriptions au stage et les adhésions à l'association avaient débuté avant que l'annulation du stage ne soit décidée par les membres du bureau. Au total c'est 12 stages (sauf 1 que le participant a tenu à maintenir pour l'année 2021) et 2 adhésions qui ont été remboursés. Au total, il y a eu 66 adhésions dont la plus grande majorité a été souscrite après l'annonce de l'annulation au stage.

AB tient à remercier les adhérents qui ont accompagné leur adhésion de mots de soutiens, même si elle n'a pas pu répondre à chacun.

Il est à rappeler, conformément à ce qui a été annoncé au moment de l'annulation du stage, que les adhésions de 2020 sont automatiquement reportées à l'année 2021. **Il est donc demandé aux adhérents d'être vigilants en 2021 au moment des inscriptions pour ne pas adhérer 2 fois.** Aikido Harmonie devrait alors procéder à des remboursements via Paypal, ce qui engendrerait des frais pour l'association.

Rappel aux **adhérents d'utiliser la même adresse mail** dans les différents formulaires pour faciliter le travail d'inscription et d'améliorer la communication.

Nadine Boulmer demande pourquoi il n'est pas possible d'adhérer à nouveau en 2021 si une personne souhaite soutenir financièrement l'association ?

AB lui répond que d'une part on ne peut adhérer qu'une seule fois par an, puis c'est pour des raisons d'écriture comptable. Les adhésions ne sont pas à confondre avec des dons.

Philippe Martin demande s'il est possible de faire des dons tout simplement à l'association, notamment pour que les personnes qui ont le moins de revenus puissent quand même participer au stage.

S'en suit une discussion entre plusieurs membres et les membres du bureau où est évoqué la possibilité d'ajouter un « bouton » don sur la page du site internet. Il est évoqué que les dons pourrait prendre la forme de « stage suspendu » à l'instar du système de café suspendu.

Réunion avec la Communauté de commune :

Michaela Fernandez (vice-présidente) présente la réunion qu'il y a eu le jeudi 17 septembre 2020. Stéphane Le Derf et elle se sont rendus au Vigan pour rencontrer la nouvelle équipe de la Communauté de commune. A cette occasion Stéphane Le Derf a remis un fascicule qui récapitule l'historique de l'association. L'objectif de la réunion était de leur présenter l'association, le don qui a été fait, les liens qu'elle a tissé en 30 ans avec le Vigan et les projets pour le stage 2021. En effet, en 2021 durant le stage, Aikido Harmonie souhaite fêter les 30 ans de l'association sur la place centrale du Vigan. La date envisagée est le mardi 24 août 2021.

La collectivité est très favorable à ce projet et mettrait à disposition une scène et un service d'ordre. Il restera à la charge de l'association la présence de la protection civile.

La Maire du Vigan propose pour l'occasion de remettre une médaille de la ville du Vigan à Ikeda Sensei, ainsi qu'une à Saotome Sensei que l'association se chargera de lui remettre.

Négociation du tarif d'assurance :

Compte tenu de l'annulation du stage, le tarif de l'assurance a été renégocié. Chaque année l'association paie environ 900 €, cette année ça sera environ 400 €.

Mise aux normes du site internet :

Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD), le site internet de l'association a été mise à jour par Stéphane Le Derf. Le principal changement est la mise en place d'un espace membre où une authentification sera demandée au moment des achats (adhésions, inscriptions au stage, repas soirée anniversaire). Le droit à l'oubli est facilité et se fait sur demande (Avant se faisait manuellement par envoi d'un mail).

Proposition du bureau

Don de 5000 \$ à Ikeda Sensei :

Suite à l'annulation du stage à cause du contexte sanitaire, les membres du bureau proposent le versement jusqu'à 5000 \$ à Ikeda Sensei, à l'instar des mouvements de solidarité qui ont eu lieu dans les dojos aux États-Unis. Le bureau propose aussi pour maintenir le lien entre l'enseignant et les pratiquants de transmettre aux adhérents les vidéos réalisées par Ikeda Sensei (modalités à définir).

Suite à cette proposition, s'engage une discussion avec presque l'ensemble des participants (dont Nadine Boulmer, Philippe Martin, Marion Houdayer, Alain Malval, Claude Remise, Thierry Amiraut). Tous saluent cet élan de générosité et insiste sur la notion de solidarité et de don. C'est pourquoi ils souhaitent que la question du don et des vidéos soient nettement séparée pour pas qu'elle soit perçue comme une demande de contrepartie envers Ikeda Sensei.

Puis plusieurs idées sont évoquées sur les moyens techniques pour mettre à disposition les vidéos à adhérents sans qu'elles soient diffusées à l'ensemble du net. L'espace membre du site internet nouvellement créé est envisagé comme une solution.

Avant le vote départ de Philippe Martin. Le nombre de votant passe à 20.

Don de 5000 \$ à Ikeda Sensei

Vote :

Contre : 0

Abstention : 1

Pour : 19

Approuvé à la majorité des présents.

Bourse pour les jeunes :

Thomas Hyndrak (vice-trésorier) présente la proposition du bureau, en vue d'une politique d'ouverture du stage vers les pratiquants de -26 ans. Il s'agirait d'appliquer une remise de 50% sur le tarif du stage complet pour les – de 26 ans si : demandeur d'emploi, bénéficiaire du RSA, intermittent du spectacle, professionnel des spectacles vivants, étudiant.

Marc Durupt propose d'étendre cette bourse aux + de 26 ans.

Alain Malval propose de spécifier « apprenti » en plus d'étudiants.

Suite aux échanges sur les critères à prendre en compte, Nicolas Reinié propose de simplifier cette bourse et l'élargissement à tous les jeunes de – de 26 ans sans condition de revenu. Face au constat du peu de jeunes qu'il y a dans notre disciple, cela permettra à l'association de communiquer dessus et peut être d'encourager d'autres stages à faire de même en vue d'encourager les jeunes à pratiquer l'aïkido.

Marion Houdayer approuve cette idée avec la suppression des critères financiers.

Julien Bert Latrille approuve également cette idée en ajoutant que si quelqu'un rencontre des soucis financiers pour payer le stage, qu'il fait confiance à la discrétion du bureau pour agir.

Stéphane Le Derf appelle les adhérents à dire aux personnes que si elles rencontrent un problème pour financer le stage qu'elles contactent le bureau.

Réduction de 50 % sur le prix du stage complet pour les personnes de moins de 26 ans à la date du stage

Vote :

Contre : 0

Abstention :0

Pour : 20

Approuvé à l'unanimité.

Plantation d'un arbre pour les 30 ans de l'association :

Michaela Fernandez présente le projet de plantation d'un ginkgo biloba mâle sur le Parc des Châtaigniers du Vigan. La municipalité est d'accord pour s'occuper de creuser le trou et de suivre la plantation. Il est donc à prévoir dans le budget l'achat d'un arbre déjà de taille assez importante pour l'événement.

Achat d'un arbre pour la plantation qui aura lieu pour les 30 ans de l'association

Vote :

Contre : 0

Abstention :0

Pour : 20

Approuvé à l'unanimité.

Soirée concert pour les 30 ans d'Aïkido Harmonie :

Rémi Besrest (vice-secrétaire) présente le projet de soirée concert. Contrairement à 2019, cette soirée sera ouverte au public et aux habitants du Vigan. Deux concerts sont prévus, un premier fait par les aikidokas et un deuxième par un groupe de la région.

L'organisation de cette soirée nécessitera de faire des dépenses (sécurité civile, groupe de musique, location de matériel, etc.).

André Hincelin présente la solution envisagée pour la restauration sur place. Etant donné que le lieu sera ouvert à tous, puisque la soirée aura lieu dans un espace public, il est difficilement envisageable de reproduire ce qui a été fait en 2019 avec le recours à un traiteur.

Comme lors des événements précédents, l'association prend en charge le montant du repas à 50%.

Aikido Harmonie fera un partenariat avec les restaurateurs de la place (liste des restaurants précisée le moment venu). Les personnes pourront aller chez le restaurateur de leur choix, commander ce qu'elles souhaitent puis payer avec les coupons Aikido Harmonie. Le lendemain de l'événement, le trésorier ira collecter les coupons et verser aux restaurateurs la somme correspondante aux coupons.

Organisation d'une soirée concert pour les 30 ans d'Aikido Harmonie

Vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 20

Approuvé à l'unanimité.

Questions diverses

Les adhérents demandent des nouvelles de Saotome Sensei.

Stéphane Le Derf : En février dernier les membres du bureau ont renouvelé l'invitation à Saotome Sensei, qu'il avait cette-ci déclinée.

Suite au décès de Patty Saotome, épouse de Saotome Sensei, l'association a présenté les condoléances de la part de l'association et de tous les pratiquants français et étrangers ayant connu Saotome Sensei. La lettre a été traduite en japonais.

Fin de l'assemblée générale à 20h10

Date du prochain stage : du 21 au 29 août 2021

Président,

Stéphane Le Derf



Secrétaire,

Aurélie Bousquet

